



La réforme régionale instrument de l'aménagement durable du territoire : comparaison franco-marocaine

Jeudi 8 février 2018 -Salle de conférences de l'INAU

Note de cadrage :

L'évolution de la régionalisation au Maroc et en France a connu une accélération ces dernières années. Au Maroc, le modèle de régionalisation avancée proposé se veut, tout d'abord, d'essence démocratique conformément à l'appel de Sa Majesté Le Roi auquel ont adhéré les différents acteurs, notamment politiques, consultés lors de son élaboration. Ainsi, la gestion démocratique des affaires de la région se trouvera-t-elle renforcée par des propositions consistant à consolider la démocratie représentative, appuyer l'équité genre, élargir la participation citoyenne et les relations de partenariat avec le tissu associatif et le secteur privé et renforcer, de manière ouverte et progressive, les compétences décisionnelles et exécutives des conseils élus.

Le modèle vise à assurer une conception et une conduite concertées et coordonnées du développement intégré dans l'espace régional, par l'émergence de la collectivité régionale en tant que partenaire privilégié de l'Etat en la matière et par la reconnaissance de sa prééminence pour coordonner et intégrer les visions, les plans et les programmes des autres collectivités territoriales impactant la région, dans le respect de l'autonomie et de l'égalité juridique de ces dernières et de leurs compétences respectives.

En France, Promulguée le 7 août 2015, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit clairement les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. Il s'agit du troisième volet de la réforme des territoires, après la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et la loi relative à la délimitation des régions.

Comment faire de la région un acteur majeur de l'aménagement et du développement durable des territoires ?

Cette grande question peut être subdivisée en plusieurs sous questions :

- Qu'est-ce qu'une région et comment envisager son devenir ?
- Quel pouvoir pour la région ? Autrement dit, l'efficacité en matière d'aménagement n'est-elle pas très directement liée à la connaissance et à la maîtrise du pouvoir ou des pouvoirs qui dominent les espaces en question ? plus fondamentalement, les conceptions de la région et leur existence même ne sont-elles par l'expression territoriale des formes de pouvoir qui s'exercent au sein d'une société et qui composent avec l'usage des habitants ?

Quels outils et quels instruments disposons-nous pour faire de la région un acteur clé en matière d'aménagement et du développement durable des territoires ?

- Disposons-nous d'un régime fiscal spécifique régional fondé essentiellement sur l'indice de développement socio-économique propre à chaque région ?
- La TVA régionale différenciée ?
- Quel rôle pour les agences régionales d'exécution des projet (AREP) ?
- Disposons-nous de stratégies spécifiques pour chaque région en matière de marketing et d'intelligence territoriale ?

Pour répondre à ces questions (et éventuellement d'autres) l'INAU, le GRIDAUH, le GRET et la FONDAFIP organisent une journée d'étude sous le thème « ***La réforme régionale instrument de l'aménagement durable du territoire : comparaison franco-marocaine*** »

Cette journée d'étude croisera regards des chercheurs et témoignages de professionnels marocains et français. Elle sera l'occasion d'approfondir les réflexions sur la dynamique des régions en articulation aux problématiques d'aménagement et de développement territorial durable.

Cette manifestation scientifique s'adresse aux chercheurs et aux praticiens, élus, présidents de régions, acteurs publics, privés, associatifs... de l'aménagement, étudiants en master et doctorat.